

9^{ème} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et
l'association sans but lucratif
« United Instruments of Lucilin »

Entre

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa ministre de la Culture,
désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- L'association sans but lucratif « United Instruments of Lucilin, représentée par son
président désignée ci-après « l'association », d'autre part;

Un article 13 est ajouté à la convention conclue le 26 mars 2015 entre parties ;

Article 13.- Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2022, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 24.751,10 € est accordé à l'association pour la réalisation de « l'académie de musique contemporaine » dans le cadre du festival « Rainy Days » à la Philharmonie, ainsi que pour le projet « all Déieren aus dem Bësch » en coopération avec Pascal Schumacher et le Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le 9.12.2022

Pour l'association
Luxembourg



Michel Clees
Président

Pour l'État du Grand-Duché de



Sam Tanson
Ministre de la Culture

